

Les UE4 - UE5 - UE6, comment ça marche ?
(à destination des étudiant·e·s)

Version 26 septembre 2024

UE4 (3 crédits ECTS, coef. 1) = UE de compétences transversales
Fondamentaux disciplinaires : Outils méthodologiques et professionnalisants

L'offre de cours en UE4 (UE6 pour les deux parcours bilangues, néerlandais-scandinave et portugais-espagnol) vaut pour tous les parcours de la mention LLCER à l'exception de certaines matières pour les parcours en études anglophones, japonaises, scandinaves et néerlandaises, ainsi que des parcours Langues et interculturalité. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site de ces parcours :

- Etudes anglophones : <https://etudes-anglophones.unistra.fr/>
- Etudes japonaises : <https://etudes-japonaises.unistra.fr/>
- Etudes scandinaves et néerlandaises : <https://nord.unistra.fr/>
- Langues et interculturalité : <https://langues.unistra.fr/langues-interculturalite/>

Inscriptions pédagogiques :

Chaque semestre associe une ou plusieurs matières obligatoires, qui sont parfois proposées au choix (mention OU). Chaque matière est validée indépendamment des autres. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant·e pourra mentionner dans la rubrique « commentaire » du questionnaire Moodle les matières déjà validées les années précédentes.

Pour retrouver les liens et contacts semestre par semestre, matière par matière, n'hésitez pas à consulter la page Moodle de l'UE de compétences transversales LLCER (attention cet espace Moodle n'est pas une page d'inscription mais uniquement d'information) : <https://moodle.unistra.fr/course/view.php?id=30579> (disponible à partir de fin août 2024).

MTU

Inscriptions et renseignement sur les pages Moodle dédiées à ces cours.

Projet Professionnel (« Projet Pro ») 1, 2, 3

Inscriptions et renseignement sur les pages Moodle dédiées à ces cours.

Initiation à la recherche 1, 2, 3

Inscriptions et renseignement sur les pages Moodle dédiées à ces cours.

ECRI+ – Consolidation des acquis en langue française – L1, L2

La consolidation des acquis en langue française du S1 au S4 se fera par le biais de la plateforme d'apprentissage en ligne « ECRI+ ». Tous les étudiant·e·s ont l'obligation de s'inscrire dans le dispositif qu'ils aient ou non suivi un parcours d'apprentissage en ligne auparavant. Chaque étudiant·e devra créer un compte en ligne via son adresse Unistra (Partage) en suivant les instructions qui seront données à la rentrée de septembre. L'étudiant·e sera automatiquement inscrit·e à une page Moodle où il ou elle pourra retrouver toutes les informations nécessaires. Il y aura deux compétences à travailler par semestre (détail sur la page Moodle). Une compétence sera validée dès lors que le niveau 4 sera atteint.

PIX – Certification en compétences numériques – L2

La certification se déroule en S4 pour tous les parcours LLCER sauf pour les parcours Langues et interculturalité pour qui elle se déroule en S3. Chaque étudiant·e devra créer un compte sur la plateforme nationale PIX puis suivre les étapes indiquées sur la page Moodle PIX dédiée. La validation se fera par un contrôle continu en ligne et une épreuve finale en salle informatique.

Stages, séjours linguistiques, projet culturel et mini-mémoire

Pour plus d'informations, voir les « fiches descriptives » de ces éléments. Elles seront aussi affichées au Bureau des compétences transversales (bureau 4R12 au Patio).

Évaluation

Tous les éléments de l'UE4 sont évalués sur la base d'un système de « Validé/Non Validé ». Les étudiant·e·s pourront conserver des éléments validés au sein de l'UE4 d'un semestre sur l'autre, même s'ils n'ont pas validé toute l'UE.

De même, ils conserveront les éléments non validés de l'UE4 d'un semestre sur l'autre et devront les avoir tous validés d'ici la fin de leur S6 pour valider leur licence. La présence d'éléments non validés en UE4 ne bloquera pas le calcul des notes semestrielles des étudiant·e·s, ce jusqu'en troisième année.

Les étudiant·e·s n'ayant pas pu participer à une épreuve d'un élément de l'UE4 dans le cadre de l'Évaluation continue intégrale (ECI) – mise en place à partir de 2020/21 dans toutes les UE et matières à la Faculté des Langues – ont la possibilité de demander une épreuve de substitution, à condition de justifier dûment leur absence à l'épreuve initiale. Un justificatif (sous forme de certificat original) est à remettre au service de scolarité dans un délai de sept jours ouvrés.

Le module Ecri+ ne prévoit néanmoins pas d'épreuve de substitution, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un examen mais d'un niveau à atteindre avant la fin du semestre – la date sera précisée. L'étudiant·e dispose ainsi de 12 semaines pour valider ses compétences.

De même, pour valider la matière MTU, l'étudiant·e dispose de plusieurs semaines (date précisée sur Moodle) pour réussir le test de validation (avec autant de tentatives que nécessaire jusqu'à validation), il n'y a donc pas d'épreuve de substitution.

ATTENTION : Certains éléments de l'UE4 au S6 peuvent être réalisés de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Veillez à la distinction « stage court » au S2 et « stage long » au S6.

Contact : M. Stéphane Torterotot, bureau de la scolarité, bureau 4R12, rez-de chaussée, bâtiment 4, Patio

UE5 (3 crédits ECTS, coef. 1) : LANSAD (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines)

Lors de son inscription pédagogique à chaque semestre, l'étudiant·e doit au titre de son UE5 s'inscrire dans un cours de langue **hors de la/des langue·s principale·s de son parcours** parmi ceux proposés par la Faculté des Langues.

Voir l'offre sur le site de la Faculté des Langues aux onglets « LANSAD » et « UE de langues ».

Attention, il est interdit de s'inscrire dans un cours d'une nouvelle langue (non étudiée en 1^{ère} ou 2^e année de licence) au titre de l'UE5 durant la 3^e année de licence. Des dérogations pourront être accordées pour des motifs valables. S'adresser au responsable pédagogique du parcours.

N.B. Les parcours bilangues néerlandais-scandinave et portugais-espagnol ne sont pas concernés par cette UE : les étudiant·e·s inscrit·e·s dans ces parcours doivent se référer à leur guide pédagogique spécifique.

UE6 (L1 : 3 crédits ECTS, coef. 1) : UE d'ouverture

L'UE6 permet l'obtention de 3 ECTS en L1, et de 6 ECTS en L2 et L3 (l'étudiant·e peut suivre un cours à 6 ECTS ou deux cours à 3ECTS).

Dans certaines licences, l'étudiant·e doit, au titre de son UE6, choisir au moins 3 crédits ECTS de cours **fléchés par son parcours**.

Pour les 3 crédits ECTS restant le cas échéant, l'étudiant·e est libre de s'inscrire dans tout cours à 3 crédits ECTS proposé par l'Université qui lui serait ouvert.

Voir la liste de cours proposés par la Faculté des Langues sur le site de la Faculté aux onglets « UE de langues (UE5) », « UE d'ouverture (UE6 Faculté) » et « UE d'ouverture (UE6 hors Faculté).

Attention : l'étudiant·e n'est autorisé·e à choisir qu'un seul cours de l'onglet « UE de langues (UE5) » pour son UE6.

N.B. Les parcours bilangues néerlandais-scandinave et portugais-espagnol ne sont pas concernés par cette UE : les étudiant·e·s inscrit·e·s dans ces parcours doivent se référer à leur guide pédagogique spécifique.

**UE4 (3 crédits ECTS, coef. 1) = UE de compétences transversales
Fondamentaux disciplinaires : Outils méthodologiques et professionnalisants**

Synthèse des enseignements

Semestre 1	Matières	Contenus	Evaluation
<p>Méthodologie du Travail Universitaire (MTU)</p> <p align="center"><u>ET</u></p> <p>Consolidation des acquis du français</p>	<p>Matière 1 MTU</p> <p>Responsable : Raphaël Jamet</p>	<p>1.a. Initiation à l'ENT : séance de présentation (J. Dittel)</p> <p>1. b. Visite guidée de la bibliothèque de rattachement + 1 séance d'introduction à la recherche documentaire (F. Lorentz)</p> <p>1.c. Séance d'initiation à PIX – certification en compétences numériques (J. Dittel)</p> <p>1.d. Supports méthodologiques sur l'ENT</p>	<p>1.a +1.b + 1.c + 1.d</p> <p>Validation automatisée via test global sur Moodle de la présentation de l'ENT, de la visite de la bibliothèque, de la séance d'introduction à la recherche documentaire et des supports méthodologiques sur l'ENT.</p> <p><i>Épreuve de substitution : IDEM (jusqu'à semaine 15 du semestre)</i></p>
	<p>Matière 2 Consolidation des acquis du français</p> <p>Responsable : Marie-Pierre Maechling</p>	<p>2. Ecri+ : Plateforme d'entraînement en ligne</p>	<p>2. Validation au niveau 4 des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Domaine du discours : maîtriser les marques de la conjugaison - Domaine de la phrase : maîtriser l'orthographe grammaticale

Semestre 5	Matières	Contenus	Evaluation
Projet personnel étudiant (PPE)	Matière 1 Initiation à la recherche 3 : initiation à la recherche documentaire Responsable : Carole Werner	1. Initiation à la recherche documentaire (F. Lorentz)	Liste de présence
	Matière 2 Participation à 6h de manifestations scientifiques	2. Participation à 6h de manifestations scientifiques : Conférences, colloques, etc. Feuille de présence spécifique à faire signer sur place.	2. Validation sur justificatifs (à remettre au responsable pédagogique L3 du parcours) <i>Seconde chance : IDEM</i>
	Matière 3 Au choix : <ul style="list-style-type: none"> - Initiation à la rédaction d'un pré-projet de recherche (suite initiation recherche 3) / aide à la candidature en Master - Stage - Mission professionnelle - Projet culturel - Séjour linguistique 	Choix pré-projet : Deux séances d'une heure avec un/e doctorant/e : poser un contexte, une problématique et énoncer des pistes de réflexion et proposer une bibliographie, 3 pages maximum. NB. Deux heures d'enseignement sont proposées en S6 pour les étudiant·e·s du département d'Études anglophones ainsi que les étudiant·e·s n'ayant pas validé le module en S5 et souhaitant assister à nouveau à la séance avant de déposer à nouveau leur travail.	En fonction du choix effectué, remise d'une pré-projet de recherche, ou remise d'un rapport de stage, de mission professionnelle, de projet culturel ou de séjour linguistique. <i>Seconde chance : remise d'une version corrigée des travaux</i>

Semestre 6	Matières	Contenus	Evaluation
Projet personnel étudiant (PPE)	<p>Matière 1 Projet Pro 3</p> <p>Responsables : Coralie Derais & Daniela Campo</p>	<p>1. Projet Pro 3 : 2 séances d'1h consacrées à des rencontres avec des professionnels</p>	<p>1. Double validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rédaction d'un compte-rendu des 2 séances avec les professionnel/le/s <p>Présence obligatoire aux 2 séances de rencontres avec les professionnels</p> <p><u>Remise</u> : Vous référer aux dates butoirs indiquées sur Moodle.</p> <p><u>Épreuve de substitution</u> : remplir un questionnaire (fourni) après rencontre avec un professionnel contacté par l'étudiant-e.</p>
	<p>Matière 2</p> <p>Stage <u>OU</u> Séjour linguistique <u>OU</u> Projet Culturel <u>OU</u> Mini-mémoire (initiation recherche 3) <u>OU</u> Mission professionnelle</p> <p><u>Qui contacter?</u> S'informer auprès du responsable de formation ou du responsable de stage</p> <p>NB. Tous ces éléments doivent faire l'objet d'une <u>autorisation préalable</u> de l'enseignant référent dans votre département.</p>	<p>2. Choix parmi ces 5 possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2. a. Stage -2. b. Séjour linguistique -2. c. Projet culturel - 2. d. Mini-mémoire - 2. e. Mission professionnelle 	<p>2.a. Stage : Validation sur rapport de stage (aussi possible en tant qu'assistant/e de recherche)</p> <p>2. b. Séjour linguistique : validation sur rapport de séjour (avec justificatifs)</p> <p>2.c. Projet culturel : validation sur rapport de projet culturel</p> <p>2.d. Mini-mémoire : Encadrement et validation par un enseignant-chercheur du département d'origine.</p> <p>2.e. Missions professionnelles : http://langues.unistra.fr/scolarité-et-vie-etudiante/oip/rechercher-un-stage-un-emploi-une-experience-professionnelle/missions-professionnelles</p> <p>NB. Le stage ou séjour linguistique peut avoir eu lieu plus tôt dans la licence et donner lieu à validation dans le cadre du S6.</p> <p><i>Seconde chance : remise de travaux corrigés aux encadrant/e/s de ceux-ci</i></p>

CHOIX POSSIBLES dans le cadre du projet personnel étudiant

PRE-PROJET DE RECHERCHE

Organisation :

L'étudiant·e peut valider un pré-projet de recherche dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE4, semestre 5.

Démarche à suivre :

Une séance de deux heures avec un·e doctorant·e aidera l'étudiant·e à poser un contexte, une problématique, à énoncer des pistes de réflexion et à proposer une bibliographie. Les étudiant·e·s doivent se référer à la page Moodle du cours pour connaître les dates des séances.

Une prise de contact avec un enseignant-chercheur du département est conseillée pour poser la problématique et cerner sa stratégie, par exemple en vue d'une candidature en master.

Modalités d'évaluation :

Un pré-projet de 3 pages (hors bibliographie) qui doit :

- Présenter des éléments pertinents de contextualisation du sujet
- Présenter une problématique
- Présenter des pistes de recherche
- Présenter une bibliographie
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le pré-projet est à remettre sur Moodle (il sera corrigé par le/la doctorant·e), au plus tard en semaine 13 : la date butoir est communiquée aux étudiant·e·s. En cas de non-validation, une deuxième séance est proposée au deuxième semestre.

Lutte contre le plagiat

(CHARTRE DES BONS USAGES DES MOYENS NUMERIQUES DE L'UNIVERSITE – Document principal – V2 – 09/2016)

Dans le cadre de sa démarche de mise en place d'outils de prévention et de détection du plagiat, l'Université de Strasbourg met à disposition de ses enseignants-chercheurs un logiciel de détection de similitudes.

Ce service permet d'analyser des travaux rendus par les étudiant·e·s sous forme numérique, pour repérer et identifier des paragraphes similaires à des textes disponibles en ligne ou dans les bibliothèques de références et dont les sources ne seraient pas citées.

« Le plagiat consiste à :

- s'attribuer les propos, les productions ou les idées d'autrui, sans citer la source ou l'auteur ;
- s'approprier les contenus disponibles sur Internet, en format texte, audio, vidéo, image ou autres sans citer la source ou en paraphrasant de manière inadéquate. »

(Source : Université Laval, définition du plagiat. 2012, 30 mars.

« Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir » [en ligne]. Date de consultation : septembre 2016)

L'étudiant·e reconnu·e coupable de plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires.

Si vous avez des questions, parlez-en à votre enseignant.

MINI MEMOIRE

Organisation :

Il est possible de valider un mini-mémoire dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE4, semestre 6.

Démarche à suivre :

L'étudiant·e prend contact avec un enseignant-chercheur de son département pour lui demander l'autorisation de faire le mini-mémoire sous sa supervision. Pour une demande de supervision de mémoire, il est conseillé de contacter les enseignants dès le S5.

Le mini-mémoire valide un projet de recherche personnel autour d'une problématique qui aura été déterminée avec l'enseignant-chercheur en question.

Modalités d'évaluation :

Un mémoire de 10-15 pages donnant lieu à une validation.

Le mini-mémoire doit :

- Présenter des éléments pertinents de contextualisation du sujet
- Présenter une problématique et un plan détaillé
- Constituer une analyse argumentée du sujet
- Présenter une bibliographie
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le mini-mémoire **doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre à l'enseignant ayant accepté de superviser le travail.**

Lutte contre le plagiat

(CHARTRE DES BONS USAGES DES MOYENS NUMERIQUES DE L'UNIVERSITE – Document principal – V2 – 09/2016)

Dans le cadre de sa démarche de mise en place d'outils de prévention et de détection du plagiat, l'Université de Strasbourg met à disposition de ses enseignants-chercheurs un logiciel de détection de similitudes.

Ce service permet d'analyser des travaux rendus par les étudiant·e-s sous forme numérique, pour repérer et identifier des paragraphes similaires à des textes disponibles en ligne ou dans les bibliothèques de références et dont les sources ne seraient pas citées.

« Le plagiat consiste à :

- s'attribuer les propos, les productions ou les idées d'autrui, sans citer la source ou l'auteur ;
- s'approprier les contenus disponibles sur Internet, en format texte, audio, vidéo, image ou autres sans citer la source ou en paraphrasant de manière inadéquate. »

(Source : Université Laval, définition du plagiat. 2012, 30 mars. « Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir » [en ligne]. Date de consultation : septembre 2016)

L'étudiant·e reconnu·e coupable de plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires.

Si vous avez des questions, parlez-en à votre enseignant.

STAGES

Organisation :

Le stage est possible dans le cursus de licence en :

- 1^{ère} année au titre de l'UE4 du semestre 2 (stage court) : 50 heures minimum en entreprise ; 24h minimum de présence en classe en école / collège / lycée
- 3^{ème} année au titre de l'UE4 du semestre 5 et/ou 6 (stage long) : 75 heures minimum en entreprise ; 35h minimum de présence en classe en école / collège/ lycée

Modalités d'évaluation:

- En 1^{ère} année : rapport descriptif de stage de 10 pages en français
- En 3^e année : rapport de stage analytique de 15 pages en français

Le rapport de stage doit :

- Renseigner les objectifs visés du stage : sensibilisation, découverte, etc.
- Fournir une description brève de la structure d'accueil
- Fournir une description et une analyse des tâches/missions confiées
- Offrir un bilan critique du stage
- Spécifier les compétences acquises dans le cadre du stage par rapport au projet d'études/professionnel visé
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Joindre une photocopie de la convention de stage signée
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le stage doit être terminé avant la fin avril et le rapport **doit être rendu au plus tard en semaine 13 à l'enseignant/e responsable stage du département, ou à défaut le responsable pédagogique du parcours**. Il est possible de faire valider dans le cadre de l'UE4 de 3^e année un stage long réalisé plus tôt (au cours de la première ou deuxième année, ou au S5 de la troisième année).

Avant de réaliser le stage, suivre la démarche ci-dessous normalement et conserver le rapport de stage validé par l'enseignant : il faudra le lui présenter à nouveau en fin de 3^e année de licence (cf. calendrier ci-dessus) pour qu'il transmette à la scolarité la validation au titre de l'UE4.

Démarche à suivre :

Avant le stage, l'étudiant·e contacte le responsable stage de son département, ou à défaut, le responsable pédagogique de son parcours qui doit valider le lieu, la durée et la période choisies.

Si l'accord est donné, l'étudiant·e, via son ENT (**application PStage**), doit saisir la convention de stage.

Une fois la convention validée, celle-ci est envoyée à l'étudiant·e sur l'adresse mail unistra (en pdf). L'étudiant·e imprime en 3 exemplaires la convention. L'étudiant·e doit signer les 3 conventions, puis les faire signer par l'organisme d'accueil, par le tuteur de stage (au sein de la structure), puis par l'enseignant·e référent·e de son département. Une fois ces signatures apposées, l'étudiant·e dépose les 3 conventions au pôle scolarité langues. Le pôle scolarité se charge de faire signer les conventions par le Doyen.

L'étudiant·e peut ensuite réaliser son stage et suivre ensuite les modalités d'évaluation indiquées plus haut.

Attention : Si le stage a lieu dans une école primaire, le signataire de la convention est l'inspecteur·rice de l'Éducation Nationale (et non le Directeur/la Directrice) auprès duquel est rattachée l'école.

Nota Bene : Le stage de l'UE4 au S5 ou S6 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Si vous prévoyez de valider le stage dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 au préalable.

PROJET CULTUREL

Organisation :

Le projet culturel est possible dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE4, aux semestres 5 et 6 : au titre de ce semestre, l'étudiant·e choisit entre Pré-projet de recherche (S5) ou Mini-mémoire (S6), Stage, Séjour linguistique, Mission professionnelle ou Projet culturel.

Le projet culturel valide une *participation* à un *projet culturel collectif* en rapport avec l'aire culturelle visée par sa licence. Le projet doit s'inscrire dans un cadre culturel, et nécessiter une participation collective. Par exemple, il peut s'agir de la participation à l'organisation d'une exposition, d'un événement culturel (lectures publiques, cycle de projections/débats, représentation théâtrale, spectacle, festival, sensibilisation à la culture étudiée par l'étudiant·e dans le cadre d'une intervention en collège/lycée, atelier d'échanges culturels/linguistiques avec des étudiant·e·s étrangers, activité associative, etc.).

Le projet doit donner lieu à la participation de l'étudiant·e au niveau *organisationnel et/ou artistique* : il ne peut pas s'agir de la simple présence à un événement en tant que spectateur, ni d'une *pratique individuelle* comme la lecture d'ouvrages ou le visionnage de films. Il ne s'agit pas non plus d'un stage en entreprise/association dénué de contribution active à une activité culturelle.

Démarche à suivre :

Le projet culturel doit faire l'objet d'une présentation préalable (orale ou écrite) à l'enseignant responsable pédagogique de la 3^e année de licence, qui autorise ou non la réalisation du projet dans le cadre de l'UE4.

Modalités d'évaluation :

Un rapport écrit de 10-15 pages donnant lieu à une validation.

Le rapport de projet culturel doit :

- Renseigner les objectifs visés du projet culturel mené
- Fournir une description brève de la structure d'accueil le cas échéant
- Fournir une description et une analyse des tâches/missions confiées dans le cadre du projet
- Offrir un bilan critique du projet : résultats, points positifs et manques, apports à l'étudiant·e par rapport à sa formation / ses projets, perspectives
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le projet culturel peut être réalisé entre le début de l'année universitaire et la fin des congés de printemps, et le rapport **doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre à l'enseignant responsable pédagogique de 3^e année de licence ayant autorisé la réalisation du projet.**

Nota Bene : Le projet culturel de l'UE6 au S6 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Si vous prévoyez de valider un projet culturel dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 au préalable.

SEJOUR LINGUISTIQUE

Organisation :

Il est possible de valider un séjour linguistique dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE4, aux semestres 5 et 6 : au titre de ce semestre, l'étudiant·e choisit entre Pré-projet (S5) ou Mini-mémoire (S6), Stage, Séjour linguistique, Mission professionnelle ou Projet culturel.

Le séjour linguistique valide un séjour fait dans un pays étranger de la langue du parcours d'inscription de l'étudiant·e (ex : un séjour au Royaume-Uni pour un·e étudiant·e angliciste, en Italie pour un·e italianiste, etc.). L'étudiant·e devra fournir des justificatifs faisant la démonstration qu'il ou elle a bien effectué le séjour.

Pour valider un séjour linguistique, l'étudiant·e n'est pas obligé·e de suivre des cours de langue. Par contre, il ou elle devra faire état des contextes dans lesquels il ou elle a été amené·e à parler la langue cible et de ce que cela lui aura apporté, d'un point de vue linguistique et culturel. L'étudiant·e pourra également faire état, à la manière d'un carnet de voyage, des sites visités, des concerts ou spectacles qu'il ou elle aura vus, des festivals auxquels il ou elle aura participé, etc.

Durée minimum : 15 jours.

Démarche à suivre :

Le Séjour linguistique doit faire l'objet d'une présentation préalable (orale ou écrite) à l'enseignant·e responsable pédagogique de la 3^e année de licence, qui autorise ou non l'intégration du séjour linguistique dans le cadre de l'UE4.

Modalités d'évaluation :

Un rapport écrit de 10-15 pages donnant lieu à une validation.

Le rapport de séjour linguistique doit :

- Renseigner les objectifs visés du séjour linguistique mené
- Fournir une description du séjour
- Fournir une description et une analyse de ses découvertes linguistiques et culturelles
- Offrir un bilan critique du projet : résultats, points positifs et manques, apports à l'étudiant·e par rapport à sa formation / ses projets, perspectives
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le séjour linguistique peut être réalisé entre le début de l'année universitaire et la fin des congés de printemps, et le rapport **doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre à l'enseignant responsable pédagogique de 3^e année de licence ayant autorisé la réalisation du projet.**

Nota Bene : Le séjour linguistique dans le cadre de l'UE4 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S5 ou du S6. Si vous prévoyez de valider un séjour linguistique dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 avant le départ.